

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/ME

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2022\_377

Feuillet n°156

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise OPALELAGAGE à Saint Léonard pour un élagage au 13 rue Camille Saint Saëns les 18 et 19 août 2022 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La circulation des véhicules sera restreinte, alternée réglée par des feux tricolores ou manuellement, limitée à 30 km/h maximum :

- Dans la période du 18 août 2022 à 08 h 00 au 19 août 2022 à 18 h 00,
- Rue Camille Saint Saëns au niveau du 13 rue Camille Saint Saëns.

Article 2 : Le stationnement du véhicule d'élagage sera autorisé :

- Dans la période du 18 août 2022 à 08 h 00 au 19 août 2022 à 18 h 00,
- Rue Camille Saint Saëns au niveau du 13 rue Camille Saint Saëns.

Article 3 : L'entreprise OPALELAGAGE est responsable du parfait déroulement de ces travaux et assurera la mise en place de la signalisation nécessaire à la restriction de circulation.

Article 4 : Les restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX, 18 AOUT 2022



Le Maire,  
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.